



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

**Municipalité de
Saint-Pierre-les-Becquets
MRC de Bécancour
Province de Québec**

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **5 mars 2024**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement # **2024-173** modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158
- Règlement # **2024-174** modifiant le règlement de zonage # 2011-159

Les règlements visent à :

- identifier de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
 - intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
 - ajouter un nombre limite de logements dans les zones M-03, M-04, M-05, M-06 et R-03;
 - augmenter à 50% le coefficient d'emprise au sol dans la zone IND-01.
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 21 mars 2024, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 110, rue des Loisirs durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, le 21 mars 2024.



Martine Lafond

Signé le 2024-03-21 09:59:28 EDT

Martine Lafond,
Directrice générale et greffière-trésorière